

01.11.2019 – 11:27 Uhr

## **Société Suisse des Entrepreneurs: Les entrepreneurs demandent la suspension de l'obligation d'annoncer des postes vacants pour les métiers présentant un manque de main-d'oeuvre spécialisée**

Zurich (ots) -

Dans la construction, les travailleurs qualifiés sont très recherchés. Il y a une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Or, malgré la mise à jour de la nomenclature des professions, les travailleurs qualifiés qui ont terminé un apprentissage de 3 ans dans le génie civil risquent d'être soumis à l'obligation d'annoncer des postes vacants à partir de janvier 2020. Du point de vue de la Société Suisse des Entrepreneurs, le problème n'est pas lié à la réduction du seuil de 8 à 5 pour cent, mais plutôt au contrôle insuffisant des désignations professionnelles qui se fonde, entre autres, sur des enquêtes auprès des travailleurs. La SSE demande la suspension de l'obligation d'annoncer des postes vacants à partir de janvier 2020 pour les métiers qui présentent un manque de main-d'oeuvre qualifiée, et ce jusqu'à ce que la qualité de la collecte des données soit garantie.

Se référant en premier lieu aux auto-déclarations des demandeurs d'emploi, le Secrétariat d'État à l'économie SECO et l'Office fédéral de la statistique OFS déterminent si le taux de chômage dans une profession est supérieur ou inférieur au seuil des 5 pour cent. Si une personne se dit qualifiée dans le cadre de la collecte de données de base de l'OFS ou dans l'inscription au chômage, cette information n'est pas vérifiée à l'état actuel. En outre, il n'existe aucune aide pour la saisie précise des professions telle une liste des désignations professionnelles traduite en différentes langues qui pourrait faire office d'orientation pour les personnes concernées lors de l'inscription au chômage. De même, il n'y a pas de contrôles systématiques des auto-déclarations par la Confédération, les cantons ou les Offices régionaux de placement (ORP). Il n'appartient pas uniquement à un auxiliaire de la construction de routes de choisir une désignation professionnelle peu courante sur le chantier comme «Ouvrier de la construction avec connaissances professionnelles», le cas échéant dans une langue qui n'est pas sa langue maternelle. En raison de la qualité insuffisante des données, les professions présentant un manque de main-d'oeuvre qualifiée comme par exemple les constructeurs de routes avec certificat fédéral de capacité CFC risquent d'être soumises à l'obligation d'annoncer des postes vacants.

La Société Suisse des Entrepreneurs demande des exceptions pour le génie civil

Pour la Société Suisse des Entrepreneurs SSE, cette situation est inacceptable. L'association professionnelle du secteur principal de la construction demande la suspension de l'obligation d'annoncer des postes vacants pour les métiers présentant un manque de main-d'oeuvre qualifiée. «Une telle mise en oeuvre de l'obligation d'annoncer les postes vacants n'a rien à voir avec l'effet visé par le peuple et le législateur. C'est de la pure bureaucratie et un travail administratif qui ne rime à rien», dit Bernhard Salzmann, vice-directeur de la Société Suisse des Entrepreneurs. Tant que la qualité de la collecte de données de base n'est pas améliorée, il convient de suspendre l'obligation d'annoncer des postes vacants pour les métiers qualifiés, demande l'association. «Nous nous tenons à la disposition du Secrétariat d'État à l'économie SECO et de l'Office fédéral de la statistique OFS dans le but d'améliorer les données de base du secteur principal de la construction», ajoute Bernhard Salzmann.

Contact:

Bernhard Salzmann  
vice-directeur de la SSE  
Tél.: +41/78/762'45'31  
E-Mail: bsalzmann@baumeister.ch

Matthias Engel  
porte-parole de la SSE  
Tél.: +41/78/720'90'50  
E-Mail: mengel@baumeister.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100051907/100835169> abgerufen werden.